



Hier après-midi devant la direction du Travail. PHOTO ARNAUD LOTH

# La CGT défend les contrôleurs du travail

**PÉRIQUEUX** Hier, le syndicat a dénoncé le passage à 11 agents, contre 14,5 postes en 2009

Dans le mégaphone, le syndicaliste ironise : « On a la chance d'avoir la directrice régionale, qui n'est pas très contente de ce qui se passe... » Sûr que trouver un comité d'acueil d'une trentaine de syndicalistes quand on vient discrètement parler de réduction d'effectif, cela fait désordre. Surtout quand cela se déroule à la direction départementale du Travail. « Elle exige une rencontre avec une délégation », continue le porte-parole de la CGT, Mathieu Le Roch. « On va lui dire de quoi les travailleurs du département ont besoin ! » Applaudissements.

Hier en début d'après-midi à Périgueux, la CGT a réuni son rassemblement surprise (devant, notamment l'inspection du travail), pour dénoncer le passage de 12 agents de contrôle à 11, alors qu'ils étaient plus de 14 en 2009. « Le projet de passer à 11 conduirait à une moyenne de 7 520 salariés [NDLR : par agent], soit 600 salariés de plus. » Une syndicaliste résume : « Tout est fait pour que les entreprises ne respectent pas le droit du travail, qui a d'ailleurs été bien entrainé par le gouvernement. »

## Numéro surfacturé

C'est pour cela qu'hier des camarades de Polyrey, de la fondation John-Bost, de Martine Spécialités, des cheminois des ateliers de la SNCF ou de l'imprimerie du Timbre ont fait le nombre. Ils défendent l'inspection du travail, rempart incontournable aux abus patronaux. Et accusent

le gouvernement socialiste de poursuivre les mesures d'austérité pratiquées dans la fonction publique depuis Sarkozy (1). L'inspection du travail est emblématique, mais « il y a des diminutions de postes dans tous les services », insiste Cyril Moreno, inspecteur du travail. De huit secrétaires, l'unité est passée à quatre (« on attend plus longtemps au téléphone ») et « le plus grave », le service des renseignements sur le droit du travail se réduit aussi. Ces permanences de conseils sans rendez-vous étaient ouvertes cinq jours sur sept. Désormais, elles sont fermées deux après-midi par semaine, et bientôt chaque après-midi. « Et on renvoie les salariés vers un numéro surfacturé ! »

La direction n'a pas souhaité comment la situation, renvoyant à juin le débat avec les salariés. En attendant, la CGT s'inquiète. « Quand une entreprise fait une demande de chômage partiel, elle n'est pas contrôlée : on ne vérifie pas le bien fondé de la mesure, pourtant financée avec vos impôts », poursuit Cyril Moreno. Il ajoute : « Plus de boulot pour les agents, c'est plus de temps pour le traitement des dossiers et du retard sur les demandes de contrôle. »

**Adrien Vergnolle**

(1) Le syndicat listé aussi les coupes dans la médecine du travail, la justice prud'homale, l'assouplissement de la législation sur les licenciements ou la loi sur le respectivement « et ses menaces pour la liberté syndicale ».

SUD OUEST  
27/05/2015